



Edito

Dr Claire SIRET, Présidente

les JO ont été le formidable tremplin des athlètes paralympiques et de leurs performances. La foule s'est réunie dans les stades pour soutenir leurs exploits en oubliant les différences. Nous avons aujourd'hui un devoir de mémoire pour que cette inclusion ne relève plus seulement de Jeux, aussi importants soient-ils.

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Connaissez-vous **Handifaction** ?

C'est une application mobile que vous pouvez télécharger sur n'importe lequel de vos smartphones. Handifaction est un baromètre national créé en 2015 qui mesure l'accès aux soins des personnes vivants avec un handicap. Il est élaboré par l'association **Handidactique** présidée par Pascal JACOB et réside sous forme d'un questionnaire à compléter par les personnes concernées ou leurs aidants. Les résultats du baromètre sont publiés de façon trimestrielle et consultables librement. Ils vous donnent les pourcentages par région et par département des personnes :

- **qui n'ont pu accéder aux soins,**
- **qui ont subi un refus de soins,**
- **qui abandonnent leur soin après un refus,**
- **qui ont vu leur accompagnant refusé au cours de la consultation**
- **qui n'ont pas de médecin traitant.**

Bien sûr les résultats sont édifiants. Bien sûr la démographie médicale accentue les difficultés de ces personnes en vulnérabilité. Mais la réalité est là et il nous faut l'affronter pour eux malgré nos difficultés, parce que nous sommes médecins et que le handicap fait déjà partie de notre quotidien, même si nous sommes mal informés et mal formés pour y répondre, même s'il nous manque du temps médical pour les prendre en charge et les moyens d'exercer pour donner des soins de qualité, sans oublier la rémunération à la hauteur de cet enjeu qui relève de tous les acteurs de la société.



L'accès aux soins pour tous est un défi majeur de

SANTÉ PUBLIQUE

Un travail est en marche au CNOM avec la création d'une commission handicap depuis plus d'un an. À l'aube se profile un référentiel ordinal d'aide à la prise en charge de ces patients, à votre disposition, contenant toutes informations utiles et tous les renseignements qui vous manquent : Obligations légales, lieux de soins dédiés, prises en charge spécifiques, associations de patients... le travail de recensement est énorme, à la hauteur de nos méconnaissances et nos manques de moyens, mais il permettra de pouvoir vous accompagner pour la prise en charge de toutes formes de handicap.

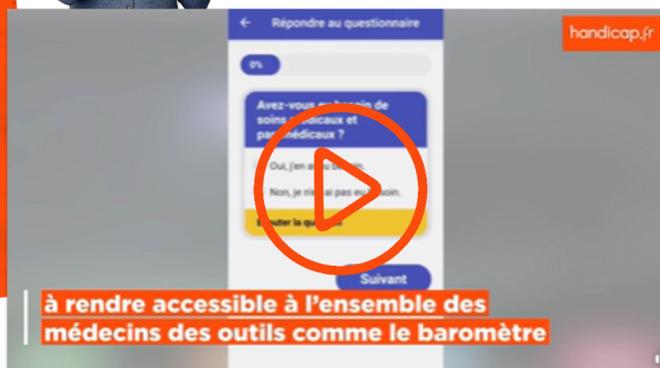
Vous pouvez déjà apporter votre contribution en remplissant sur le site de Santé.fr, **le questionnaire des lieux de soins dédiés** créé par l'**APF France Handicap** et soutenu par le CNOM. Il s'adresse à tous les professionnels de santé et permet, une fois rempli, d'informer les personnes en situation de handicap des particularités d'accès aux soins de votre lieu d'exercice en valorisant ce qui peut l'être de l'environnement extérieur jusque dans la salle de consultation. C'est un outil d'inclusivité destiné à l'annuaire d'accessibilité des cabinets de tous les professionnels de santé porté par le ROR (Répertoire national de l'Offre et des Ressources).

Il comporte aujourd'hui **7330** professionnels de santé inscrits.



**On peut faire mieux,
ils comptent sur vous !**

CLIQUEZ ICI



**à rendre accessible à l'ensemble des
médecins des outils comme le baromètre**

Rejoignez-nous sur le site du CD77
en cliquant **ICI**

LinkedIn



APF France Handicap est une association créée en 1933 qui est fondée sur des valeurs humanistes de respect, d'ouverture et de solidarité, prônant l'égalité et le vivre ensemble.

APF France Handicap agit depuis 90 ans :

- en défendant les droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles,
- en se battant contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes,
- en luttant contre la solitude,
- en les accompagnant au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...), Partout en France.

Le 4 octobre 2024, une **convention** est signée entre l'APF France Handicap et le CNOM.

ANNUAIRE DE L'ACCESSIBILITÉ Santé.fr

Décrivez votre offre de soins
et aidez plus de 12 millions de personnes à trouver
un lieu de soins adapté à leurs besoins.

您好
Buongiorno
? ?

APF France handicap



Depuis 2010, l'association Coactis Santé agit pour faciliter l'accès à la santé des personnes en situation de handicap en développant des ressources utiles aux patients, aux familles et aidants et aux soignants. Les travaux de Coactis Santé s'inscrivent dans une démarche d'accessibilité universelle en tenant compte des besoins de tous les types de handicap : moteur, mental, psychiques ou sensoriels.

SantéBD et **HandiConnect.fr** : deux solutions concrètes et complémentaires créées par l'association **COATIS** qui s'appuient sur l'expertise du Comité Scientifique, Éthique et Pédagogique et de groupes de travail composés de nombreux experts de la santé et du handicap.

SantéBD

Offrir une information en santé accessible à tous et encourager l'autonomie des personnes. Des bandes-dessinées pour expliquer la santé avec des images et des mots simples.



HandiConnect

Sensibiliser et outiller les professionnels de santé dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Des fiches-conseils, des formations et un accès à l'expertise pour aider les professionnels de santé dans leur pratique quotidienne auprès des patients en situation de handicap.

Cliquez ci-dessous pour découvrir le site internet :

**HANDI
CONNECT.fr**

Devenir
acteur d'une
santé accessible
et inclusive

**HANDI
CONNECT.fr**



Professionnels de santé :

HandiConnect.fr, le site ressource
qui guide votre pratique quotidienne auprès
de vos patients en situation de handicap

Procédure pour demander des remplacements par des étudiants

Dr COUDERC & Dr DAVID

Nous vous informons de l'installation d'un nouvel outil en ligne de création de contrat de remplacement avec un étudiant en médecine. Cet outil est accessible sur votre espace médecin, directement sur le site du CNOM (<https://www.conseil-national.medecin.fr/>)

Pour le moment, ce logiciel ne permet que la création d'un contrat de remplacement avec un étudiant en médecine (de même spécialité) puis, si la demande est validée, l'édition du contrat. Sachez qu'il sera amené à évoluer par la suite et à permettre la rédaction de contrat avec des médecins inscrits à l'Ordre.

Cet outil améliorera grandement la gestion des contrats, que nous sommes amenés à vérifier systématiquement.

Il reste bien sûr possible d'adresser vos contrats de remplacement par voie postale ou par mail et vous trouverez sur le site internet du CNOM des modèles de contrats que vous pouvez utiliser.

Voici les explications pour le médecin remplacé (qui doit initier la démarche) et l'étudiant remplaçant.

VIDÉOS POUR LE MÉDECIN:

- Création d'une démarche (Médecin)
- Renseigner un RPPS (Médecin)
- Renseigner les dates ou les périodes
- Éléments complémentaires
- Demande de compléments - Médecin
- Signature électronique

VOICI QUELQUES VIDÉOS
DE DÉMONSTRATIONS.



VIDÉOS POUR L'ÉTUDIANT REPLAÇANT:

- Valider sa participation (étudiant)
- Signature électronique

CERTIFICAT DE DÉCÈS

Sur l'initiative de l'Ordre, une convention tripartite a été signée en 2020 entre l'ARS 77, la CPAM 77 et le CDOM 77 afin de mettre en place une astreinte pour la rédaction des certificats de décès, les week-ends et jours fériés.

Cette astreinte fonctionne avec plusieurs confrères et grâce à eux, la continuité de cette prise en charge a pu être assurée avec succès depuis 4 ans.

En janvier 2024 a débuté une expérimentation en Ile-de-France laissant aux Infirmières d'HAD, d'EHPAD et libérales la possibilité et la responsabilité de rédiger lesdits certificats.

Pour ce faire, une formation leur est donnée par les médecins de la régulation libérale au SAMU afin que les IDE d'EHPAD puissent rédiger les certificats dans leur établissement, idem pour les IDE d'HAD, alors que les IDEL sont régulées par le SAMU qui collecte les demandes des mairies et des familles.

A 11 mois de cette expérimentation qui monte en charge, les chiffres expriment le relais pris par les infirmières tous les jours de la semaine, y compris les week-ends et jours fériés, et son moindre coût, justifiant que l'expérimentation devienne nationale et s'étende aux IDE des SSIAD et du SDIS et apporte une plus grande étendue d'intervention pour les IDEL et IDE d'HAD.

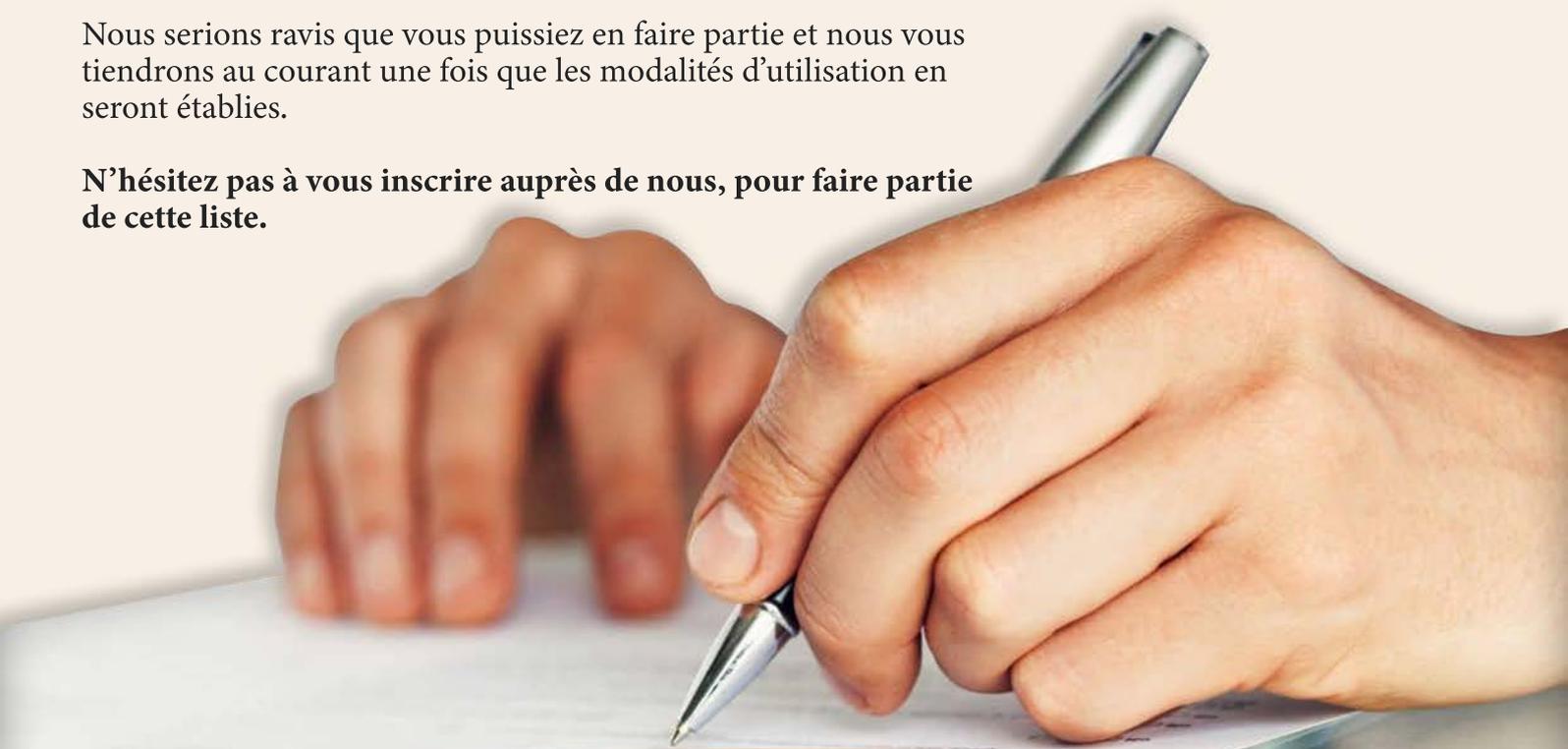
Il a donc été décidé que le financement de la convention tripartite mise en place par l'Ordre il y a 4 ans, cesse de fait au 31 décembre 2024 et que la convention ne sera pas renouvelée pour 2025.

Je tiens à remercier tous les médecins qui se sont engagés au service de la population dans ce travail supplémentaire depuis 4 ans alors que le contexte d'exercice est difficile et ne s'améliore pas. Ils ont su montrer que les médecins sont présents quoiqu'il leur en coûte et ils ont fait honneur à la profession.

Nous réfléchissons néanmoins à établir une liste de médecins volontaires pour répondre à des demandes de rédaction des certificats de décès lors de situations précises qui ne relèvent pas de la compétence infirmière.

Nous serions ravis que vous puissiez en faire partie et nous vous tiendrons au courant une fois que les modalités d'utilisation en seront établies.

N'hésitez pas à vous inscrire auprès de nous, pour faire partie de cette liste.



L'Ordre était présent aux festivités qui se sont déroulées à Provins autour des :

50 ans du Centre hospitalier Léon Binet

30 ans de l'EHPAD Rosa Gallica

20 ans du Pôle Psychiatrie



Afin de féliciter l'ensemble des médecins exerçant dans ce secteur classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et de soutenir leur énergie à préserver et améliorer l'accès aux soins de la population.

Parmi les projets innovants, on peut noter que la convention a été signée le 16 octobre, l'accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) entre la CPAM 77, la DDARS 77 et la CPTS Provins, Nangis, Bray-sur-Seine et l'existence d'une maison d'hébergement des internes en stage sur le territoire, à même d'accueillir ensemble les internes du monde hospitalier et libéral.

Merci à Mr Claude Henri Tonneau, Directeur du CH Léon Binet, Mr Olivier Lavenka, Président du Conseil de surveillance et Maire de Provins et le Dr Olivier Escaffre, Président de la Commission médicale de groupement de leur invitation.



Rejoignez-nous sur le site du CD77 en cliquant ICI

[LinkedIn](#)



Le Conseil national de l'Ordre des médecins a créé un observatoire de la sécurité pour lutter contre les violences faites aux médecins.



Observatoire de la sécurité des médecins 2023 : une hausse alarmante des violences

Paris, 8 octobre 2024

Le Conseil national de l'Ordre des médecins, en collaboration avec Ipsos, publie son Observatoire annuel de la sécurité des médecins. Les résultats de 2023 sont particulièrement préoccupants, révélant une augmentation de 27% des actes de violence envers les médecins.

Cette tendance alarmante a été illustrée en septembre dernier par l'agression d'un médecin à Marseille. L'enquête, basée sur les déclarations d'incidents et d'agressions signalées aux conseils départementaux de l'Ordre, fait état de 1581 cas en 2023, contre 1244 en 2022.

Les médecins généralistes sont les plus touchés, représentant 64% des déclarations. Les incidents vont des agressions verbales et menaces aux agressions physiques, en passant par les vols et le vandalisme. Un faible taux de signalement officiel est constaté : seuls 31% des médecins ayant signalé des violences à l'Ordre ont porté plainte, et 7% ont déposé une main courante.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins rappelle son engagement dans la lutte contre ces violences. Il appelle les pouvoirs publics à renforcer la protection des soignants et encourage vivement les médecins à signaler tout incident à leur conseil départemental de l'Ordre. L'Ordre des médecins est en effet présent pour accompagner les médecins dans les démarches contre ces violences. Un dispositif d'écoute et d'accompagnement est mis à disposition via le service d'entraide de tous les conseils départementaux de l'Ordre des médecins. Face à cette situation alarmante, une action concertée de tous les acteurs du système de santé est nécessaire pour garantir la sécurité des médecins dans l'exercice de leur profession.

Contact presse

Marie SPITÉRI - 06 79 46 15 43
marie.spiteri@gantzeragency.com



FICHE D'INSCRIPTION QUE LE CD77
TRANSMET AU 17
(Police secours & Gendarmerie)

Les champs sont remplissables

NOM	<input type="text"/>
PRENOM	<input type="text"/>
SPECIALITE	<input type="text"/>
ADRESSE D'EXERCICE	<input type="text"/>
ADRESSE DU CABINET	<input type="text"/>
NUMERO DE TELEPHONE	<input type="text"/>



Pour vous inscrire auprès du 17,
merci de remplir la fiche suivante
que nous transmettrons au 17

OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ DES MÉDECINS EN 2023



Aucune violence physique
ou verbale ne peut être
tolérée à l'encontre
du personnel du cabinet.

Télécharger l'Observatoire de la
sécurité des médecins 2023



Le Conseil national de l'Ordre des médecins, en collaboration avec Ipsos, publie son Observatoire annuel de la sécurité des médecins. Les résultats de 2023 sont particulièrement préoccupants, révélant une augmentation de 27% des actes de violence envers les médecins.

Rejoignez-nous sur le site du CD77
en cliquant ICI

LinkedIn

Le saviez-vous?

LA MAITRISE DE STAGE

L'Ordre a un rôle dans l'agrément à la maîtrise de stage des universités (MSU). Selon l'arrêté du 22 décembre 2021, l'Ordre donne son avis motivé :

- ✓ Pour la formation du 2ème cycle des études de médecins : (en amont de la demande et en aval)
- ✓ Pour la formation du 3ème cycle des études de médecine : (en amont et en aval)



**N'OUBLIEZ PAS D'INFORMER L'ORDRE,
UNE FOIS VOTRE VALIDATION OBTENUE.**



**PRENDRE SOIN DE SOI ET
DE SES CONFRÈRES,
ÇÀ SE TRAVAILLE !!**

Pour la 10^{ième} année consécutive, le Diplôme Inter-universitaire Soigner les Soignants ouvre les candidatures pour l'année universitaire 2024-2025 sous la direction du Pr Jean Marc SOULAT.

Il est ouvert à tous les professionnels de santé en exercice et en formation, et donne droit au titre aux médecins, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes. En 9 ans, plus de 150 professionnels de santé se sont ainsi formés.

Du fait des évolutions professionnelles et universitaires au sein de l'équipe pédagogique, le DIU s'organise pour cette année à Toulouse, tout en restant fidèle à la maquette pédagogique qui a fait son succès.

Pour tout renseignement, vous pouvez visiter le site du DIU : www.diu-soignerlessoignants.fr ou sur site internet universitaire en cliquant : www.sante.univ-tlse3.fr

Contact : pauline.pech@univ-tlse3.fr



FORMATIONS

L'association **CORIDYS** a été retenue par l'**ANDPC** pour porter la formation nationale **des médecins généralistes et pédiatres libéraux (ou en centre de santé conventionnés)** sur les Troubles Neuro-Développementaux (module sur la coordination du parcours diagnostique et parcours de prise en charge).

De nouvelles sessions auront lieu de **mars à juin 2025**. Les dates des sessions sont déjà définies, mais les médecins pourront procéder à l'inscription qu'en décembre 2024 via leur espace professionnel sur le site de l'ANDPC.

Il est proposé aux **médecins de pré-réserver leurs places** en répondant à la question en **cliquant sur le bouton "Pré-réervations"** sur le site de Coridys : [Cliquez ici](#)

Si vous connaissez des médecins intéressés par cette action, n'hésitez pas à leur communiquer l'information car les places sont limitées.

Si vous souhaitez recevoir la newsletter de Coridys Var, n'hésitez-pas à nous le faire savoir en répondant au questionnaire : [Cliquez ici](#)

PROTECTION DES PERSONNES MAJEURES VULNÉRABLES

La Maison de Justice et du Droit de Chelles vous invite à une après-midi d'information collective sur la thématique des mesures de protection (tutelle, curatelle...)

JEUDI 28 NOVEMBRE 2024
À 14H00

A l'auditorium de la médiathèque Jean-Pierre Vernant, 9 place des Martyrs de Châteaubriant à Chelles. En présence d'un juge des tutelles, d'un médecin habilité, de mandataires judiciaire, d'une médiatrice familiale.

ENTRÉE GRATUITE - Nous vous attendons nombreux !!
Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :

la Maison de Justice et du Droit au 01-72-84-62-85
ou mjd.chelles@agglo-pvm.fr

Séminaire BUA Prise en charge des infections respiratoires



INFECTION DPC
Organisme de Développement Professionnel Continu (ODPC)
spécialisé en infectiologie
et en pneumologie - 75010 Paris
Référencement ANDPC N°1468

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Save the
date



INSCRIPTION

- 📅 22 novembre 2024
- 🕒 Accueil à partir de 8h30
- 📍 Amphi Santé Pole Melun
270 avenue Marc Jacquet
77000 Melun



Inscription

mail : s.parisot@infectiologie.com

lien : <https://forms.gle/jD56HEm6uF35bATPA>

Qr code :



INSCRIPTION



Pré-Programme

- 08h30 - Accueil des participants
- 08h45 - 09h00 - Mes d'accueil - Introduction
- 09h00 - 12h00 SESSION 1 : Infections respiratoires communautaires, du diagnostic à la prévention
 - Bon usage des antibiotiques et facteurs déterminants de la surprescription d'antibiotiques
 - Intérêts et limites des tests microbiologiques dans les infections respiratoires (TROD, PCR) pour prévenir un mésusage des antibiotiques
 - Prévention des infections respiratoires basses (vaccination, prévention de la pneumonie d'inhalation) - des armes pour éviter le recours aux antibiotiques curatives évitables
 - Prise en charge des infections aigües pulmonaires (grippe, coVID, VRS, VZV ...) y a-t-il une place pour l'antibiothérapie ?
- 12h00-13h00 - Pause déjeuner
- 13h00 - 14h00 SESSION 2 : Antibiothérapie curative des infections respiratoires basses
 - Antibiothérapie des pneumonies en communautaire : quelle molécule pour quelle durée ?
 - Prise en charge des pneumonies d'inhalation - présentation des nouvelles recommandations
- 14h00 - 16h00 SESSION 3 : Ateliers
 - Atelier 1 - Cas cliniques : prise en charge d'infections respiratoires basses
 - Atelier 2 - Prise en charge d'une épidémie d'infections respiratoires en DMPAD
- 16h00 - 16h15 - Conclusions



INFECTION DPC

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formation validante organisée par la SPILF

(société de pathologies infectieuses de langue française)
par Dr Sylvain DIAMANTIS, Dr Mona MATTA et
Dr Christophe STARDY



Organisme de Développement Professionnel Continu (ODPC)
spécialisé en infectiologie
21 rue Beaurepaire, 75010 Paris
Référencement ANDPC N°1468

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Groupe
hospitalier
Sud Île-de-France

www.ghsif.fr

Hôpital de Melun
270, Avenue Marc Jacquet
77000 MELUN
01 81 74 17 17

Hôpital de Brie-Comte-Robert
17, Rue Petit de Beauverger
77255 BRIE-COMTE-ROBERT
01 60 62 62 62



LABEL
DIVERSITÉ

AFFOR CERTIFICATION
www.affor.org

Rejoignez-nous sur le site du CD77
en cliquant ICI

LinkedIn



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Appel à candidature Membre qualifié conseil de famille pupille de l'État

En notre qualité de représentant légal des pupilles de l'État, par délégation du préfet, nous vous sollicitons dans le cadre de la mise en œuvre au renouvellement de la composition des membres du Conseil de famille des pupilles de l'État.

En effet, conformément à l'article L224-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) relatif aux organes chargés de la tutelle des pupilles de l'État, modifié par la loi n°2022-219 du 21/02/2022 visant à réformer l'adoption et suite au décret n° 2024-491 du 30 mai 2024 relatif au conseil de famille, les membres doivent être renouvelés au 31/12/2024.

Aussi, nous sommes à la recherche de deux personnalités qualifiée (titulaire et suppléant), ayant un intérêt pour la protection de l'enfance des pupilles de l'État avec des compétence et expérience professionnelles en matière d'éthique et de lutte contre les discriminations.

Cet engagement est à titre bénévole et demande une disponibilité à raison de deux à trois demi-journées par mois.

Site de Melun
Cité administrative
20 quai Hippolyte Rossignol
77011 Melun cedex

Courriel : ddets-direction@seine-et-marne.gouv.fr
Tel : 01 75 18 70 00